

Plan de l'enseignement public du collège du Mans

Numéro d'inventaire : 2018.3.514

Auteur(s) : Comité d'enseignement du Collège du Mans

Type de document : texte ou document administratif

Imprimeur : Imprimerie de Pivron, imprimeur du département de la Sarthe

Période de création : 4e quart 18e siècle

Date de création : 1793

Inscriptions :

- lieu d'impression inscrit : Le Mans
- date : pour le cours de l'année scholastique 1793, 2è de la République
- tampon : Ce ouvrage a été régulièrement acheté à la Bibliothèque diocésaine du Mans

Matériau(x) et technique(s) : papier

Description : Brochure imprimée de 7 pages avec de nombreux trous et traces de corrosion

Mesures : hauteur : 24,3 cm ; largeur : 20 cm (dimensions fermées)

largeur : 38 cm (dimensions ouvertes)

Mots-clés : Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Textes normatifs relatifs à l'enseignement en France (législation, débats, BO)

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Utilisation / destination : enseignement (le nouveau plan d'études de l'enseignement public "sans crainte de les influencer en matière de religion")

Historique : Provenance : Centre d'Étude et de Recherche en Histoire de l'Éducation (Saint-Brieuc, Côtes d'Armor).

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 7

Lieux : Le Mans

(1)

PLAN
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC
DU COLLÈGE DU MANS,

Pour le Cours de l'Année Scholaistique 1793, 2.^e de la République.

UN Inspecteur des Etudes & huit Professeurs sont chargés de régler & de suivre cet Enseignement. Le plan qu'ils ont arrêté, de concert, présente, sur l'Instruction publique, des vues de perfectionnement, dont tous les connoisseurs sentiront les grands avantages.

Tous les projets d'Education nationale, présentés tant à l'Assemblée Constituante qu'à la Législature qui l'a suivie, indiquent une rénovation absolue du plan des Etudes. On fait d'avance que les bases générales de ces projets seront adoptées, parce qu'elles sont les résultats invariables d'une longue expérience, & qu'elles sont nécessaires à la propagation & au maintien de l'esprit républicain. Mais la transition de l'ancien au nouveau régime d'Enseignement semble devoir être préparée par une gradation intermédiaire, afin que les Elèves, qu'un changement trop soudain pourroit étonner, & même décourager, se trouvent disposés à suivre plus facilement le nouvel ordre qui doit bientôt être établi. Tel est le principal objet du plan dont on va donner une idée générale.

L'Administration du Département a reconnu ses propres principes, dans les observations que nous lui avons présentées; elle a remarqué avec plaisir que les Fonctionnaires préposés à l'Enseignement du Collège du Mans étant tous laïcs, n'en étoient que plus propres à inspirer à leurs Elèves cet esprit de tolérance qu'il

S
73

(21)

faut bien se garder de confondre avec l'indifférence sur les devoirs religieux.

La liberté de toutes les opinions ne permettant plus de réunir l'Enseignement religieux à l'Instruction nationale, l'Administration du Département a déclaré que le premier de ces deux objets devoit être réservé aux soins des Pères & Mères, & des Ministres du Culte. Quelques parens seront peut-être étonnés de ce que la Religion ne s'enseigne plus dans le Collège du Mans; mais, qu'ils se rassurent: dans chaque Classe d'humanités, un petit cours de Morale saine, & fondée sur des principes généralement adoptés, comprendra, au nombre de ses principales notions, la nécessité d'adorer l'Être Suprême. Les Etudiens, ainsi préparés, recevront avec bien plus de fruit les semences de Religion de la part de leurs parens, ou de ceux que leurs parens chargeront de cet objet.

D'ailleurs, tout Enseignement public étant nécessairement uniforme, chaque Collège seroit obligé d'adopter un système unique d'opinions religieuses, qui concilieroit difficilement les intentions diverses des parens des Elèves. La dissention religieuse prive, depuis deux ans, un grand nombre d'Enfans de l'Enseignement public, & les replonge dans l'ignorance. N'est-il pas temps de rouvrir la carrière des Etudes à cette portion de la jeunesse qui perd des années si précieuses? On peut désormais les amener au Collège du Mans, sans craindre qu'on cherche à les influencer en matière de Religion: un respectueux & absolu silence à cet égard est imposé aux Elèves, & les Professeurs leur donnent l'exemple de cette prudence.

Les parens de chaque Ecolier, ou les citoyens chargés de sa conduite, sont priés de certifier, tous les trois mois, à son Professeur, que l'Ecolier a rempli, pendant ces trois mois, les devoirs de religion & de probité qu'ils lui ont tracés. Ce certificat, donné de vive voix ou par écrit, rappellera aux Ecoliers & à leurs parens, 1.^o que ce n'est plus au Collège qu'ils doivent assister à la Messe, aux Prières, au Catéchisme, & que leur conduite n'est soumise à la surveillance des Professeurs, que pendant les heures des Classes; 2.^o que les Instituteurs du Collège sont bien éloignés d'inspirer l'irréligion à leurs Elèves.

L'Inspection des Etudes du Collège a été confiée, par l'Administration du Département, au Citoyen MORTIER, qui en exerceoit depuis un an les fonctions, comme Commissaire de l'Administration en cette partie. Il est chargé en outre de régler, de concert avec les Professeurs, l'ordre & les principales opérations relatives à

Musée de l'Education des Côtes-d'Armor

Centre d'Etude et de
Recherche en Histoire de
l'Education

6836

30 rue Brizeux Saint-Brieuc

(3)

L'Enseignement ; de rendre compte des progrès des Etudes aux Autorités Administratives , & de correspondre avec elles pour tout ce qui concerne le Collège. Il s'assurera des progrès de l'Enseignement par des visites classiques & par des compositions générales. Suivant l'usage ; il tiendra plusieurs conférences publiques, dont le principal objet sera de fortifier les Etudiants dans l'amour éclairé de la Patrie , & l'émulation de bien mériter d'elle un jour.

Le Citoyen MORTIER se propose d'apporter à ces fonctions le même zèle & le même dévouement au bien public , qui l'ont dirigé, lorsqu'il participoit à l'Administration du Département.

Jusqu'à présent l'étude classique de la Langue Latine occupoit six années. Il est généralement reconnu que trois ans , au plus , suffiront à l'étude de cette Langue , lorsqu'elle sera précédée d'un cours de notions moins abstraites & plus attrayantes pour l'enfance. Mais , pour ne pas être forcé de retarder les progrès d'une partie des Elèves , on s'est borné , pour cette année , à réduire le Cours Latin à cinq Classes. La *Sixième* , qui se trouve supprimée par cette opération , est bien plus utilement remplacée par une *Ecole civique* , dont le but & l'enseignement vont être développés ci-après.

Ces observations générales nous ont paru devoir précéder le plan d'Instruction réglé pour chaque Classe , ainsi qu'il suit :

PHYSIQUE ET MATHÉMATIQUES.

Cette Chaire est remplie par le Citoyen CAUVIN. Il explique à ses Elèves le Cours d'Arithmétique , d'Algèbre & de Géométrie , par *Besout*. Il développera les Elémens de Physique générale & particulière , & donnera un Traité d'Astronomie , extrait principalement des Ouvrages de *Lalande*. Pour la Chimie , on suivra de préférence les nouvelles découvertes & la Méthode de *Fourcroy* & de *Lavoisier*. A ces différentes matières , on ajoutera un Cours abrégé d'Histoire Naturelle , d'après *Valmont de Bomare*,

LOGIQUE, MÉTAPHYSIQUE ET MORALE.

Le Citoyen SALLET forme le jugement de ses Elèves par l'analyse ; d'après les principes de *Condillac* , dont il leur fait voir la Logique,